

## **MAIRIE DE PLUMELIN**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel( arrivé à 20h06), Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Madame MARECHAL Corinne, Monsieur BERNARD Anthony, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LE PALLEC Noëlie (arrivée à 20h44), Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents excusés : Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame BERTHELOT Céline.

Etaient absents : Madame LE RAY Béatrice Monsieur LECLERC Arnaud, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Monsieur LORGEUX Éric

#### **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LORGEUX Éric en qualité de secrétaire de séance.

#### **FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire explique qu'il revient à l'assemblée délibérante de fixer la durée d'amortissement des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées (comptabilisées au compte 204) ainsi que les frais d'études et d'insertion s'ils ne sont pas suivis de réalisation (comptabilisés au compte 203).

Les durées d'amortissement pour ces immobilisations sont fixées par l'assemblée délibérante, selon les conditions suivantes :

- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de :
  - Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c);
  - Trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
  - Quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...).

L'assemblée délibérante peut aussi faire le choix d'amortir en deçà des limites maximales autorisées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les amortissements tels qu'ils sont indiqués dans le tableau suivant :

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
<u>Subventions d'équipement versées :</u> a) biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c)	5 ans
<u>Subventions d'équipement versées :</u> b) biens immobiliers ou des installations	15 ans
<u>Subventions d'équipement versées :</u> c) projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...).	15 ans
Frais d'études	5 ans
Frais d'insertion	5 ans

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les amortissements tels qu'ils sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

### **RETENUES DE GARANTIE**

Monsieur Le Maire donne le détail d'une liste de retenues de garantie non remboursées aux entreprises. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner. Cette liste transmise par la trésorerie fait suite à l'exécution de travaux dans le cadre des marchés publics.

<b>Date de l'écriture</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Nature du marché</b>	<b>montant</b>
20/07/2010	EURL Alré couverture	Médiathèque et logements	275,00 €
06/02/2012	Puren Electricité	Eglise	42,54 €
17/04/2012	Le Falher Patrick SARL	sous-traitance Eglise	251,17 €
17/04/2012	Puren Electricité	Eglise	81,71 €
06/07/2012	Puren Electricité	Eglise	394,29 €
27/05/2013	Pouillaude peinture	Maison de santé 1ère tranche	562,06 €
05/07/2013	Pouillaude peinture	Maison de santé 1ère tranche	455,61 €

Monsieur le Maire indique que les retenues de garantie n'ont pas été versées aux entreprises pour plusieurs motifs : soit pour malfaçon, soit parce que l'entreprise n'existe plus ou soit parce que l'entreprise n'a pas été en mesure de fournir certains documents.

Considérant les dates de ces marchés et les différents motifs énoncés, il est proposé de ne pas effectuer le remboursement de ces retenues de garanties aux entreprises.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, refuse le remboursement de ces retenues de garanties aux entreprises et autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires.

Arrivée de Madame LE PALLEC Noëllie à 19h44.

### **AVENANT CONVENTION AVEC LA SATESE**

La mission du service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) a été confiée au conseil départemental via une convention signée en 2014 suite à la délibération

du conseil municipal du 7 octobre 2014. Cette convention était initialement prévue pour une durée de 3 ans et expirait fin 2017. Le conseil départemental propose la signature d'un avenant permettant de proroger la mission jusqu'en fin 2018. La convention initiale détaille le contenu des prestations, les conditions tarifaires, soit un cout annuel de 300€ et les différents engagements des parties.

L'avenant modifie l'article 11 concernant la durée de la convention, prorogée ainsi jusqu'au 31 décembre 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1-année 2018 afin de proroger la convention avec la SATESE d'une année.

### **ECHANGE DE TERRAIN FLORIAN CADORET/COMMUNE DE PLUMELIN**

Monsieur Le Maire explique avoir rencontré Monsieur Florian CADORET, propriétaire d'un terrain au lieu-dit Talforest. La commune possède un ancien chemin d'exploitation, aujourd'hui inutilisé, à proximité de la propriété de Monsieur CADORET. Il est proposé un échange de terrain : en contrepartie Monsieur CADORET propose à la commune une portion de parcelle identique au chemin d'exploitation rétrocédé, sur la parcelle 51 en bordure de route. Cet échange permettrait à la commune d'être propriétaire d'une parcelle conséquente pour envisager peut-être l'implantation à terme de conteneurs. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de Monsieur Florian CADORET.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur Le Maire à effectuer l'ensemble des démarches pour permettre cet échange de terrains et valide la prise en charge des fais de bornage et d'actes par Monsieur CADORET.

### **VENTE D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION**

Monsieur Le Maire informe avoir rencontré des propriétaires de terrains au lieu-dit Trescouët, intéressés par l'acquisition d'un chemin d'exploitation. Ce chemin serait vendu, pour partie à Monsieur OFFREDO Pierre-Yves et pour partie aux consorts LE GOFF. Ce chemin d'exploitation n'est aujourd'hui plus utilisé en tant que tel. Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal la proposition et demande de fixer un prix de vente au mètre carré. Les frais inhérents à cette opération seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur Le Maire apporte quelques précisions sur l'historique de la demande. A ce jour Monsieur OFFREDO et les consorts LE GOFF souhaitent acquérir le chemin d'exploitation n°20 qui passe devant les habitations. La demande et l'acceptation de la proposition ne valent qu'à la condition d'un engagement de la part de Monsieur LE GALLIC Bernard et de Monsieur et Madame LE TEXIER Jean-Claude, propriétaires voisins de parcelles de terres agricoles, autorisant la transaction et renonçant par conséquent à l'utilisation du chemin d'exploitation n°20. Monsieur OFFREDO Pierre-Yves se porte acquéreur des parties cadastrées ZI n°B d'une surface de 374m<sup>2</sup> et la portion cadastrée ZI 8 d'une surface de 870m<sup>2</sup>. Les consorts LE GOFF se portent acquéreurs de la partie cadastrée ZI n°C d'une surface de 349m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la transaction dans les termes proposés ci-dessus, valide un prix de vente du mètre carré à quatre euros, valide la prise en charge de l'ensemble des frais d'acte et de bornage à charge des acquéreurs.

## **REGLEMENT DES SALLES – MODIFICATION CONDITIONS DE REGLEMENT**

Le contrat de location actuellement en vigueur pour les locations de salle prévoit un règlement à l'issue de la location : le trésor public transmet un titre 2 à 3 mois après la date de location. Afin d'éviter les impayés, il est proposé une modification des conditions.

Les organisateurs qui louent la salle seront invités à passer en mairie 10 jours avant la date de location pour remettre le chèque correspondant aux diverses prestations. Celui-ci sera alors transmis au service finance pour traitement comptable avant l'encaissement par la trésorerie. La remise impérative du chèque avant la remise des clés permettra de palier aux oublis et relances.

Le règlement serait modifié de la sorte :

### **▪ Paiement :**

*L'organisateur s'engage à verser le montant intégral de la location par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public dans un délai de 10 jours avant la remise de clés. L'organisateur s'engage à passer en mairie dans le délai de 10 jours préalablement à la remise de clés afin d'effectuer le règlement, condition nécessaire à l'exécution du contrat. Le règlement sera encaissé à réception du chèque.*

*Une facture sera envoyée ultérieurement en cas de détérioration de matériel durant la location. Si l'agent en charge des états des lieux ne relève aucun désagrément suite à la location, le chèque de caution sera retourné au loueur sous 15 jours.*

*Contrat établi en deux exemplaires dont un pour chaque partie. L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.*

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la modification du règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Arrivée de Monsieur ADRIAN Daniel à 20h06.

## **COMPTE RENDUS**

### **RENCONTRES DE QUARTIER**

Monsieur le Maire expose quelques retours suite à la rencontre de quartier qui s'est tenue le 14 octobre dernier. D'un commun accord, les élus présents ont trouvé la rencontre intéressante et constructive. Les quelques riverains qui sont venus échanger avec les élus ont pu argumenter certaines demandes et obtenir aussi certaines explications. La sécurité au sein des Résidences et aux abords des entrées dans les Résidences, ainsi que la vitesse parfois excessive des automobilistes empruntant la rue du Vieux Chemin ont fait partie des sujets évoqués par les résidents du quartier.

Monsieur le Maire précise que suite à ces différentes remarques, des plots ont été installés en test cette semaine afin d'organiser la circulation sur les voies de circulation au sein de la Résidence Gohélen. En fonction, des résultats des différents tests, des aménagements pourraient être prévus.

Madame LE BOULER Isabelle souligne la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la rue du Vieux Chemin et note un certain manque de visibilité aux accès dans les Résidences.

Un second quartier va accueillir les élus ce samedi 18 novembre : Résidence du Château, Résidence de la Vallée, Résidence de Parc Bras, rue des Palmiers (coté gauche – direction Remungol), rue de la Mairie, Kerentrée et Kerfourchec. Monsieur Le Maire invite tous les habitants de ce quartier à venir échanger et discuter. Le rendez vous est fixé à 9h30 à l'entrée de la Résidence du Château et vers 10h30 à l'entrée de la Résidence de la Vallée.

Monsieur Le Maire souhaite également la présence d'un maximum d'élus, même s'ils n'habitent pas le quartier visité. Messieurs GUEGAN Pierre, BOURGES André, LE NET Serge et LE BOULAIRE Nicolas confirment qu'ils seront présents samedi 18 novembre.

Le samedi 16 décembre, la rencontre aura lieu pour le quartier de la mairie (Cité des Chênes, Cité des Bruyères, rue du Four, rue du Stade, Résidence des Ajoncs, Résidence du Tarun, résidence de Kerentrée).

En 2018, les rencontres seront organisées sur le reste du territoire de la commune pour rencontrer les administrés qui demeurent hors du bourg.

### **DISTRIBUTION DES PLAQUES DE NUMEROTATION**

Madame LE GAL Martine rappelle que la distribution des plaques de numérotation débutera ce samedi 18 janvier et présente ci-dessous le planning des permanences :

#### **NOVEMBRE**

	samedi	lundi	lundi	samedi	lundi
<b>DATE</b>	18-nov	20-nov	20-nov	25-nov	27-nov
matin	9h-12h	9h-12h		9h-12h	9h-12h
après-midi			14h-17h		

<b>PRESENTS</b>	LE GAL Martine	LE GAL Martine	LE GAL Martine	LIDURIN Christelle	LE GAL Martine
	BERNARD Didier	LE NET Serge	LORIC Roland	LE BOULER Sabrina	ADRIAN Daniel
	LORGEUX Eric	GUEGAN Pierre			
	CONAN Patricia				
	JAN Véronique				

#### **DECEMBRE**

	samedi	lundi	samedi
<b>DATE</b>	02-déc	04-déc	09-déc
matin	9h-12h	9h-12h	9h-12h
après-midi			

<b>PRESENTS</b>	LE PALLEC Noëlie	LE GAL Martine	LE BOULAIRE Nicolas
	MARECHAL Corinne	MARECHAL Corinne	LE BOULER Isabelle
	BOURGES André		

La salle du conseil municipal sera organisée durant le temps des permanences de façon à faciliter la distribution. La salle sera préparée ce jeudi 16 novembre en présence de Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Madame MARECHAL Corinne, et Madame LE BOULER Sabrina.

Madame LE GAL Martine explique que les plaques seront préparées par village et qu'il y

aura un registre et un plan pour chaque village.

Les numéros ont été attribués à chaque habitation et la plaque correspondante sera remise aux propriétaires lors des permanences en mairie. La remise de la plaque sera accompagnée d'un kit de fixation et d'un courrier explicatif.

Monsieur Le Maire rappelle que la numérotation des habitations est très attendue par la population et permettra une identification des habitations plus facile pour les prestataires et les services de secours et d'urgence

## **COMMISSION MUNICIPALES**

### Travaux

- Les portails des écoles ont été installés. Une formation à l'utilisation et à la programmation est prévue le lundi 20 novembre.
- Eglise
  - Le parquet vient d'être refait par les services techniques de CMC
  - les portes ont été repeintes et consolidées
- Accessibilité
  - Les travaux d'accessibilité sur l'ensemble des bâtiments communaux sont en cours de réalisation. De multiples corps de métiers interviennent : électricité, plomberie, gros œuvre, traçage pour les cheminements...
- Les éclairages de Noël seront installés début décembre
- Local technique - terrain de foot : retard de livraison pour les portes
- Voirie : le service voirie a prévu d'intervenir la semaine prochaine sur l'ensemble de la voirie en campagne pour boucher les trous.

### Enfance et jeunesse

- Visite du Sénat : les participants sont satisfaits de la journée et ont particulièrement apprécié la visite du Sénat. Les jeunes du conseil municipal ont également manifesté leur satisfaction.
- Spectacle de Noël – initialement prévu le 19 décembre, il pourrait être avancé au jeudi 14 décembre selon la formule retenue
- Groupe de travail Restaurant scolaire -Réunion le 16 octobre (le compte rendu a été transmis aux membres du groupe de travail). Madame LE GAL Martine précise certains points qui ont déjà été arrêtés :
  - Terrain validé derrière l'aire de jeux
  - 1 seul service
  - Cuisine sur place
  - une assistance à maîtrise d'ouvrage sera sollicitée pour accompagner les travaux

### Communication

- Les articles concernant le bulletin annuel ont été transmis à Guillaume DEMELIN (CMC) qui travaille sur la mise en page.

- Les membres de la commission seront sollicités pour la relecture de la maquette

### Sports et associations

- La commission sport et associations se réunira le lundi 27 novembre à 19h pour étudier et proposer un règlement d'utilisation des box associatifs qui seront situés dans le futur local technique.
- Maisons fleuries – remise des prix s'est tenue le vendredi 3 novembre : cette année, 24 participants ont été récompensés
- Médiathèque – animation jeux prévue le vendredi 24 novembre en soirée et une animation pour Noël le samedi 16 décembre

### Affaires scolaires/sociales

- Commission enfance jeunesse de CMC – préparation de la convention avec CAF. Monsieur Daniel ADRIAN donne lecture du courrier d'invitation et précise que cette réunion est ouverte aux élus et qu'il serait souhaitable qu'un ou deux conseillers municipaux y soit associé. Elle touche plus particulièrement les personnes concernées par la garde d'enfants puisque le sujet abordé sera celui des modes de garde sur l'ensemble du territoire. La réunion se tiendra le 7 décembre à 18h30. Aucun conseiller présent n'a manifesté le souhait d'y participer pour accompagner Madame Patricia CONAN Patricia et/ou Monsieur Daniel ADRIAN.
- ✓ CCAS :
  - Les colis CCAS distribués aux personnes de plus de 80 ans n'ayant pu participer au repas seront réceptionnés le 11 novembre et distribués par les membres du CCAS à partir de cette date.
  - Repas du CCAS – 109 personnes sur place et 8 repas transmis au domicile partagé. Les participants et les membres du CCAS présents font part d'une satisfaction globale
- ✓ Mercredi 6 décembre à 19h30 à PLUMELIN - Intervention du professeur LEGEMBRE qui effectue de la recherche au Centre Eugène Marquis à Rennes sur le cancer du sein et le lupus. Lors de cette conférence, l'association PLUM'ACTIV effectuera une remise de chèque. Le lieu de la conférence, idéalement salle polyvalente, est à confirmer après prise de contact avec les utilisateurs de la salle le mercredi.

### **DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Désamiantage – rue de la Fontaine. La proposition de la SFB a été retenue pour un montant de 18 415.20€. L'intervention est prévue à compter du 18 décembre : désamiantage et abattage du hangar (enlèvement du tout). Monsieur Le Maire informe qu'il prend des contacts pour faire enlever les pneus et la ferraille
- Remplacement d'un grand frigo à la salle polyvalente pour un montant de 1740€.
- Marché accessibilité – avenant d'un montant de 1799.64€ TTC pour le lot gros-œuvre (entreprise Eugène BERNARD) : raccord de la rampe d'accès avec l'enrobé.

- Dépôt d'un permis de construire par la commune pour le bâtiment occupé par Bretagne Ossature pour agrandissement sur le côté : la commune aura en charge la dalle. Le dépôt de permis se fera par le cabinet d'architecte C2h. Pour information, à ce jour 14 personnes travaillent sur place.  
Au prochain conseil municipal, le conseil devra délibérer pour le loyer global du bâtiment.
- Résidence de l'Etang et Résidence des Bleuets  
3 maîtres d'œuvre ont été auditionnés dans le cadre de la présentation du projet :
  - Cabinet DESSAUVAGE : 34 850€ HT
  - Cabinet MENGUY : 34 838€ HT
  - Cabinet NICOLAS : 14 651€ HT

Monsieur Le Maire précise que les trois cabinets ont présenté des projets jugés intéressants. Le cabinet NICOLAS a été retenu (le critère prix valait pour 60% de la note finale). Le cabinet retenu doit maintenant préparer le projet avec les réseaux, l'implantation des terrains, la rédaction du règlement, la voirie ....

Madame LE PALLEC Noëllie fait remarquer que dans les lotissements il faut peut-être réglementer plus pour éviter des choses désagréables à la vue.

Monsieur LE NET Serge note qu'un règlement trop strict va valider des interdictions qui peuvent entraîner des difficultés pour vendre les terrains.

Monsieur Le Maire souligne qu'il est possible de réglementer certains points comme par exemple fixer un délai pour les travaux, mais confirme également que certaines obligations peuvent créer des difficultés. Le règlement du lotissement est applicable pendant 10 ans, ensuite c'est le PLU qui s'applique.

Madame LE PALLEC Noëllie, souligne qu'il faut être vigilant à la qualité des constructions et des aménagements extérieurs pour éviter de voir des verrues au sein d'un ensemble de constructions.

La commission travaux est invitée à réfléchir dès à présent à la mise en place du règlement pour les futurs lotissements. Certains points peuvent déjà être notés comme impératifs : par exemple l'enduit des murets à réaliser dans un certain délai.

Monsieur le Maire précise qu'il est difficile d'imposer des règles strictes et que le contrôle est également difficile. Certains critères de construction, d'aménagements ou d'aspects sont subjectifs et dépendent de l'appréciation personnelle, de connaissances techniques ou tout simplement de goût.

Monsieur le Maire souligne qu'il sera important de bien étudier le projet en amont et invite les membres de la commission travaux à déjà noter les points sur lesquels ils pourront échanger avec le cabinet qui va préparer le projet.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### ✓ PERSONNEL

Monsieur Le Maire informe de la reprise de travail de Gabrielle JAUME la semaine du 20 novembre. La reprise s'effectue à mi-temps thérapeutique pour une durée prévue de 6 mois. Une rencontre s'est déroulée le vendredi 10 novembre avec le Maire et la responsable communale pour un point général sur les changements depuis son départ, l'organisation actuelle du service et la préparation de son retour. Le contrat de Céline LE VU est prolongé jusqu'à fin janvier afin de concilier organisation interne et temps de travail.

## ✓ RENCONTRES DE QUARTIER

Monsieur ROSELIER Frédéric fait remarquer qu'il serait intéressant de recevoir le compte rendu des rencontres de quartier, agrémenté de photos pour pouvoir ensuite échanger et débattre lors des réunions du conseil municipal. Monsieur ROSELIER Frédéric conçoit cependant qu'il n'a pas forcément le temps de prendre connaissance de tous les comptes rendus. Monsieur Le Maire note qu'il est difficile d'y adjoindre des photos, car elles se limiteront à des clichés portant sur le domaine communal, puisqu'il ne s'agit pas de discuter sur les affaires qui concernent le domaine privé.

Concernant la rencontre dans le quartier de Gohélen, l'échange avec les riverains présents est apparu comme intéressant et a permis d'identifier par exemple quelques petits soucis d'incivilité qui pourront être réglés par des mesures simples. Monsieur LE NET Serge explique ainsi qu'il a été remarqué que des véhicules se garent régulièrement sur de la surface enherbée : des pierres seront positionnées pour empêcher cela.

Le fait de venir sur place constater certains faits permet aux élus d'entendre les remarques des habitants, d'y apporter parfois une réponse ou de proposer une ou des solutions. Il est en effet plus facile de constater un point de mauvaise visibilité sur place que sur une photo. Monsieur Le Maire réitère donc son invitation à tous les conseillers pour venir participer à ces rencontres de quartier, même s'ils ne sont pas résidents.

Concernant les Résidences, Madame LE PALLEC Noëllie fait remarquer que la qualité des constructions et des aménagements ainsi que les plantations de végétaux sur des terrains de plus en plus petits entraînent aussi plus de difficultés puisqu'il y a moins d'espaces sur les terrains. Monsieur le Maire rappelle que le législateur a imposé des règles via le SCoT et que, concernant la Résidence GOHELEN, ce sont les trois plus grands terrains qui sont pour l'instant invendus.

Monsieur le Maire souligne aussi que les évolutions sociétales ont un impact non négligeable sur le profil des acquéreurs : beaucoup de personnes seules ou séparées construisant des maisons relativement simples et pas très grandes, des personnes attentives au budget terrain et construction, des personnes attirées par la position géographique de la commune...

Dans le cadre des rencontres de quartier, Monsieur Le Maire entend que tous les conseillers municipaux ne peuvent pas forcément se libérer pour les rencontres programmées et propose de mettre le compte rendu des rencontres de quartier en point à aborder dans les comptes rendus lors du prochain conseil municipal. Les élus présents lors de ces rencontres tacheront de prendre quelques photos pour clarifier les différents points abordés.

## DATES A RETENIR

Monsieur Le Maire informe des dates des prochains conseils municipaux :

- En Décembre : mardi 19/12 : la date sera confirmée dès que possible. Elle dépend de propositions communautaires qui seront à délibérer en conseil municipal.
- Janvier : mardi 16/01/2018

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux la date des vœux de la municipalité à la population : **samedi 6 janvier 2018 à 15h00** salle polyvalente.

La séance est levée à 21h38.